



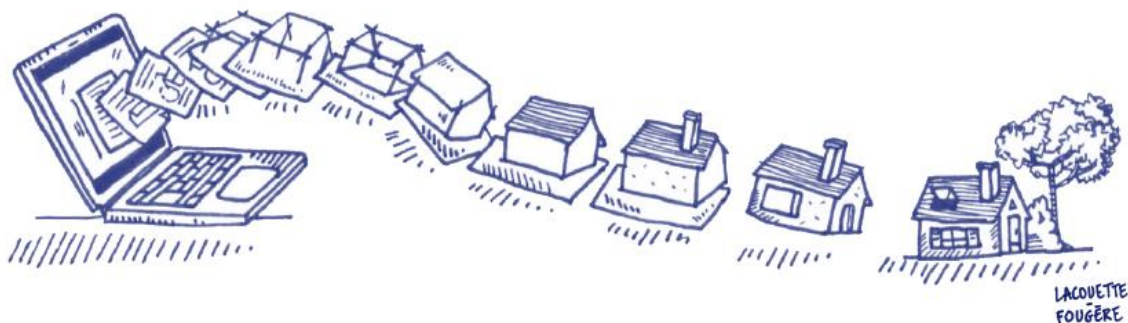
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de Grandchamp

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme par mail, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE





66

J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser votre demande d'urbanisme, vous pouvez adresser votre dossier à l'adresse suivante : gr78113urbanisme@orange.fr.

Le dépôt en ligne, c'est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

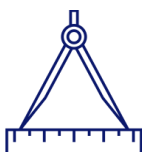
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

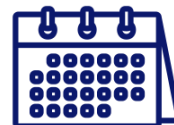
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de notre service, qui sera à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

J'ADRESSE MON DOSSIER PAR MAIL

- *A l'adresse suivante : gr78113urbanisme@orange.fr*
- *Chaque pièce du dossier doit-être identifiée et adressée séparément, par exemple :*
 - CERFA – Demande
 - DP1 – Plan de situation
 - DP2 – Plan de masse.....*La numérotation se trouve dans le CERFA (cf. Le bordereau de dépôt des pièces jointes)*



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Notre service continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



A chaque étape de votre projet,
notre service vous renseigne
et vous accompagne.

Mairie de Grandchamp
10, Route de Nogent
78113 Grandchamp

Tél : 01 34 85 06 03

Mail : gr78113urbanisme@orange.fr

